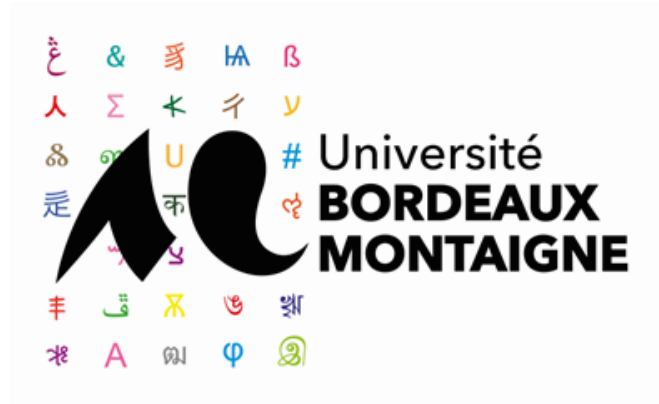




Conseil d'administration: présentation du BI 2026

19 décembre 2025

ÉLÉMENTS D'INTRODUCTION

Une démarche lucide et responsable

Un travail d'analyse engagé depuis un an :

- Diagnostic financier présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB) en juin 2025
 - Rapport de la mission IGÉSR (septembre 2025)
-
- ➔ Mise en place d'une approche pluriannuelle
 - ➔ Nécessité de modéliser les impacts pluriannuels

Un plan pluriannuel de stabilisation des finances

- Rappel : Engagement pris en réponse au courrier de la Rectrice (déc. 2025)
- Phase 1 : DOB 2026 (juin 2025)
 - Engager la démarche pour construire une trajectoire financière soutenable dans une approche pluriannuelle
- Phase 2 : mise en place des GT « offre de formation » et « soutenabilité » - sept./oct. 2025
 - Une approche pluriannuelle de la **politique RH**
 - Une approche pluriannuelle de l'**investissement** (SPSI et PPI exhaustif)
 - Identification des leviers de réduction du **fonctionnement** en questionnant l'activité prioritaire et de l'**offre de formation actuelle**
 - Construction d'un **plan de développement des ressources propres**
- Phase 3 : traduction opérationnelle
 - Construction de la trajectoire financière pluriannuelle
 - Mise en œuvre dès le premier trimestre 2026

Le contexte de la construction budgétaire 2026

- National :
 - Des budgets ESR qui n'augmentent pas suffisamment
 - Informations tardives et contradictoires quant aux recettes
- Interne :
 - Certains coûts de fonctionnement en augmentation : conventions, charges incompressibles liées aux marchés (ménage, maintenance ...)

Le calendrier institutionnel

Éléments de calendrier	
Vote DOB	Juin 2025
Remise du rapport de la mission IGÉSR	Septembre 2025
Dialogues de gestion avec les services et composantes	Juin – septembre 2025
Elaboration d'une première version du BI sur la base du DOB	Octobre – début novembre 2025
Échange avec le recteur/services du rectorat ; accompagnement IGÉSR → Élaboration d'une version définitive	Fin novembre – début décembre 2025
Commission des moyens : présentation du BI	10 décembre 2025
Vote du BI au CA	19 décembre 2025

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES OPÉRATEURS D'ÉTAT ESR

Le cadre institutionnel et réglementaire

- Les règles du décret financier du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel :
→ Examen de la soutenabilité du budget au regard des seuils réglementaires des 3 indicateurs de l'arrêté du 5/12/2024 (Trésorerie, FDR et ratio Dizambourg) et de la soutenabilité pluriannuelle
- Formalisme des échanges avec le Recteur ESRI et les services du rectorat

Le cadre institutionnel et réglementaire

Le **budget** est considéré **en équilibre réel** lorsque les **trois conditions** suivantes sont remplies (*Article R719-61*) :

- Le tableau présentant l'équilibre financier, le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale **sont chacun votés en équilibre** ;
- Les recettes et les dépenses ainsi que les produits et les charges **sont évalués de façon sincère et soutenable** (les seuils de soutenabilité sont respectés) ;
- Les annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice ne sont pas financées par un autre emprunt : **Sans objet pour UBM**

Le cadre institutionnel et réglementaire

La soutenabilité budgétaire est appréciée au regard de **trois critères** :

- Le **niveau final de trésorerie** doit être **supérieur à 30 jours** de crédits de paiement en fonctionnement et en personnel ;
- Le **niveau final de fonds de roulement** doit être **supérieur à 15 jours** de crédits de paiement en fonctionnement et en personnel ;
- Les **charges de personnel** doivent être **inférieures à 85 %** des produits encaissables (ratio « Dizambourg ») pour les établissements SHS.

Le cadre institutionnel et réglementaire

Que se passe-t-il si l'établissement ne dispose pas de budget initial voté au 1er janvier de l'exercice ?

Le budget doit être exécutoire au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il se rapporte

S'il n'est pas exécutoire à cette date, le recteur de région académique peut autoriser le président à exécuter temporairement les opérations de recettes et de dépenses « strictement nécessaires à la continuité des activités de l'université » ;

- ☐ L'établissement doit **proposer une liste** des dépenses et recettes strictement nécessaires à son fonctionnement. Ce sont celles de janvier et février ;
- ☐ **Le recteur de région académique valide la liste des opérations.** Aucune opération nouvelle ne peut être intégrée à cette liste, et seules les opérations incontournables peuvent y figurer ;
- ☐ Si les autorités de tutelle acceptent cette demande, **l'organisme peut traiter ces opérations le temps que l'organe délibérant se réunisse et vote le budget initial** et que celui-ci soit exécutoire.

› Article R719-76Modifié par Décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024 - art. 17

Lorsque le budget n'est pas exécutoire le 1er janvier de l'exercice, le président ou le directeur de l'établissement peut être autorisé par le recteur de région académique, chancelier des universités, ou, pour les établissements qui lui sont directement rattachés, par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, à exécuter temporairement les opérations de recettes et de dépenses définies au quatrième alinéa de l'article 176 du décret du 7 novembre 2012 mentionné ci-dessus.

NOTA :

Conformément à l'article 46 du décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024, ces dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 2025. Les budgets initiaux pour l'exercice 2025 demeurent régis par les règles applicables antérieurement à cette date.

Article 176, quatrième alinéa:

« Lorsque le budget n'est pas adopté par l'organe délibérant ou n'a pas été approuvé par les autorités de tutelle à la date d'ouverture de l'exercice, l'ordonnateur peut être autorisé par ces autorités ou, s'agissant des groupements d'intérêt public, par les autorités d'approbation de la convention constitutive, à exécuter temporairement les opérations de recettes ainsi que **les opérations de dépenses strictement nécessaires à la continuité des activités** de l'organisme. »

› Article R719-77Modifié par Décret n°2019-1554 du 30 décembre 2019 - art. 1

Si le budget n'est pas exécutoire le 1er mars de l'exercice, il est arrêté par le recteur de région académique, chancelier des universités, ou, pour les établissements qui lui sont directement rattachés, par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.



LA CONSTRUCTION DU BI 2026

Construction du BI 2026 :

Les enjeux

Préserver notre capacité à décider et à piloter notre université

- **Ce qui permet** de sauvegarder les missions prioritaires de l'Université
- **Ce qui implique** d'ajuster la trajectoire financière de l'université dès 2026
- **Ce qui nécessite** des mesures complémentaires pour réduire les dépenses

Construction du BI 2026 :

Les projections des mesures du DOB

Sur la base du DOB, les indicateurs auraient été :

(Mesures initiales : MS 94M€, fonctionnement : 16,9M€, pas de nouvel investissement sur fonds propres),

- Solde budgétaire : -13,04M€
- Compte de résultat : -11,7M€
- Prélèvement sur FDR : 12,1M€
- Niveau FDR : -2,22M€ (soit -7 j)
- Niveau de Trésorerie : 4,9M€ (soit 15j)
- Ratio Dizambourg : 89,6%

Construction du BI 2026 :

Les mesures complémentaires

- Identification des postes de dépenses les plus importants pour garantir des économies nécessaires (fonctionnement / masse salariale)
- Fiabilisation du pilotage de la dépense (respect des limitations fixées)
- Mise en œuvre du plan d'action développement des ressources propres (location / tarifs / taxe apprentissage...)



PRÉSENTATION DES AGRÉGATS DU BI 2026

Agrégats du BI 2026 (1/2)

				Ecart BI 2026/ BR-2025		Ecart BI 2026/BI2025	
<i>Budget en €</i>	BI 2025	BR 2025	BI 2026	€	%	€	%
AE	134 712 889	111 698 934	131 201 911	19 502 977	17,5%	-3 510 978	-3%
CP	121 850 837	113 233 530	114 600 635	1 367 104	1,2%	-7 250 203	-5,95%
RE	115 079 201	110 800 208	109 159 140	-1 641 068	-1,5%	-5 920 061	-5%
<i>Solde budgétaire (RE-CP)</i>	<i>-6 771 636</i>	<i>-2 433 323</i>	<i>-5 441 495</i>	<i>-3 008 172</i>	<i>124%</i>	<i>1 330 141</i>	<i>-20%</i>

	Prévisionnels
<i>Budget consolidé en €</i>	BI 2026
AE	131 201 911
CP	114 600 635
RE	109 159 140
<i>Solde budgétaire (RE-CP)</i>	<i>-5 441 495 €</i>

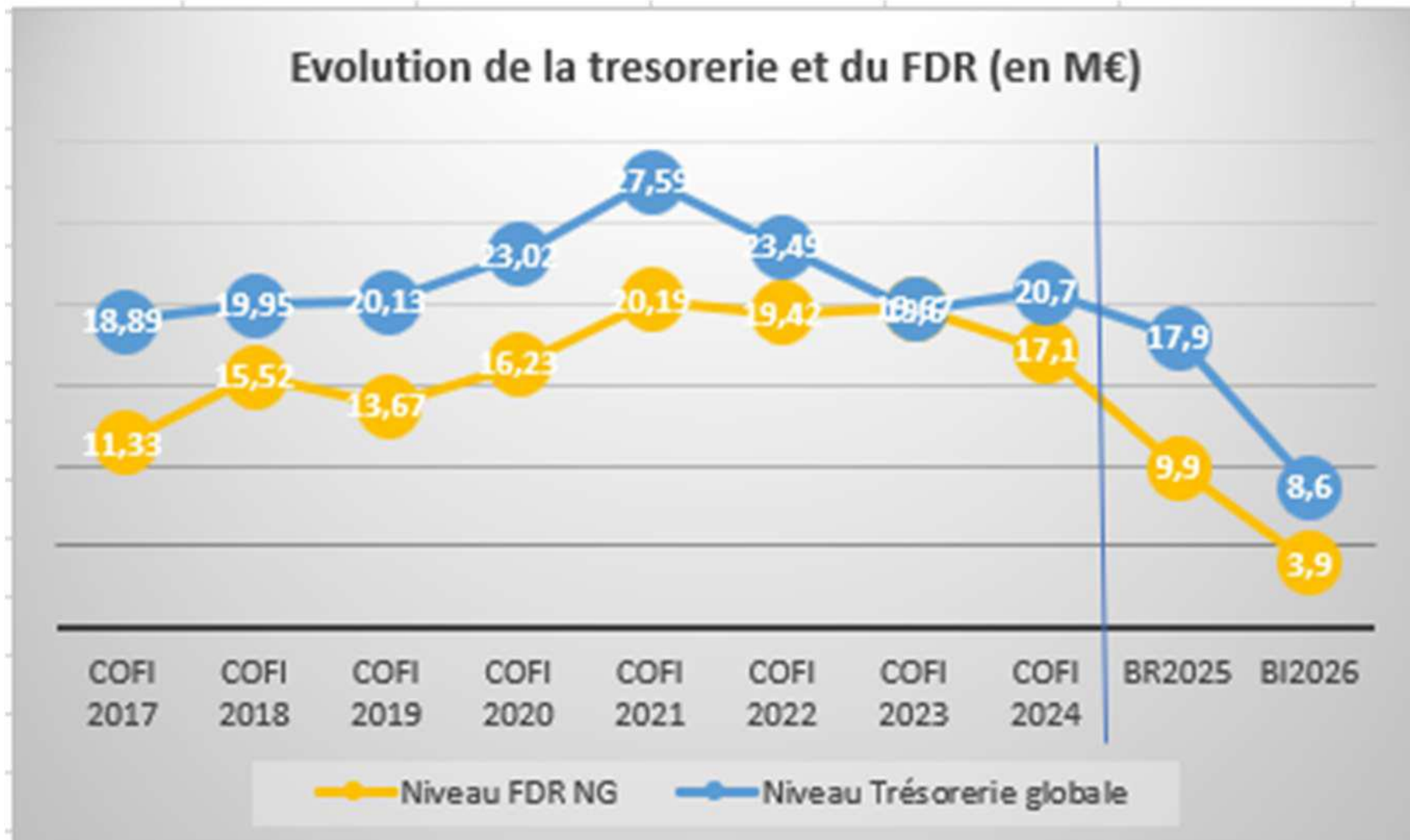
Agrégats du BI 2026 (2/2)

Situation patrimoniale- T6	
	Prévisionnels
Compte de résultat	BI 2026
Charges (c/6*)	118 159 306
Produits (c/7*)	112 912 662
Résultat exploitation	-5 246 644 €
	Prévisionnels
	BI 2026
Résultat section Fct	-5 246 644 €
Dot amort, déprec, prov.	8 216 848
Reprise amort, déprec, prov.	2 884 992
Quote-part subv invest	3 531 153
CAF/IAF	-3 445 941 €
Impact flux calculés	-1 800 703
recettes encaissables	106 496 517
	Prévisionnels
T- financement- Invest	BI 2026
IAF/CAF	-3 445 941
Emplois	4 658 277
Ressources	2 174 779
Resultat : Prévlt FDR	-5 929 439 €

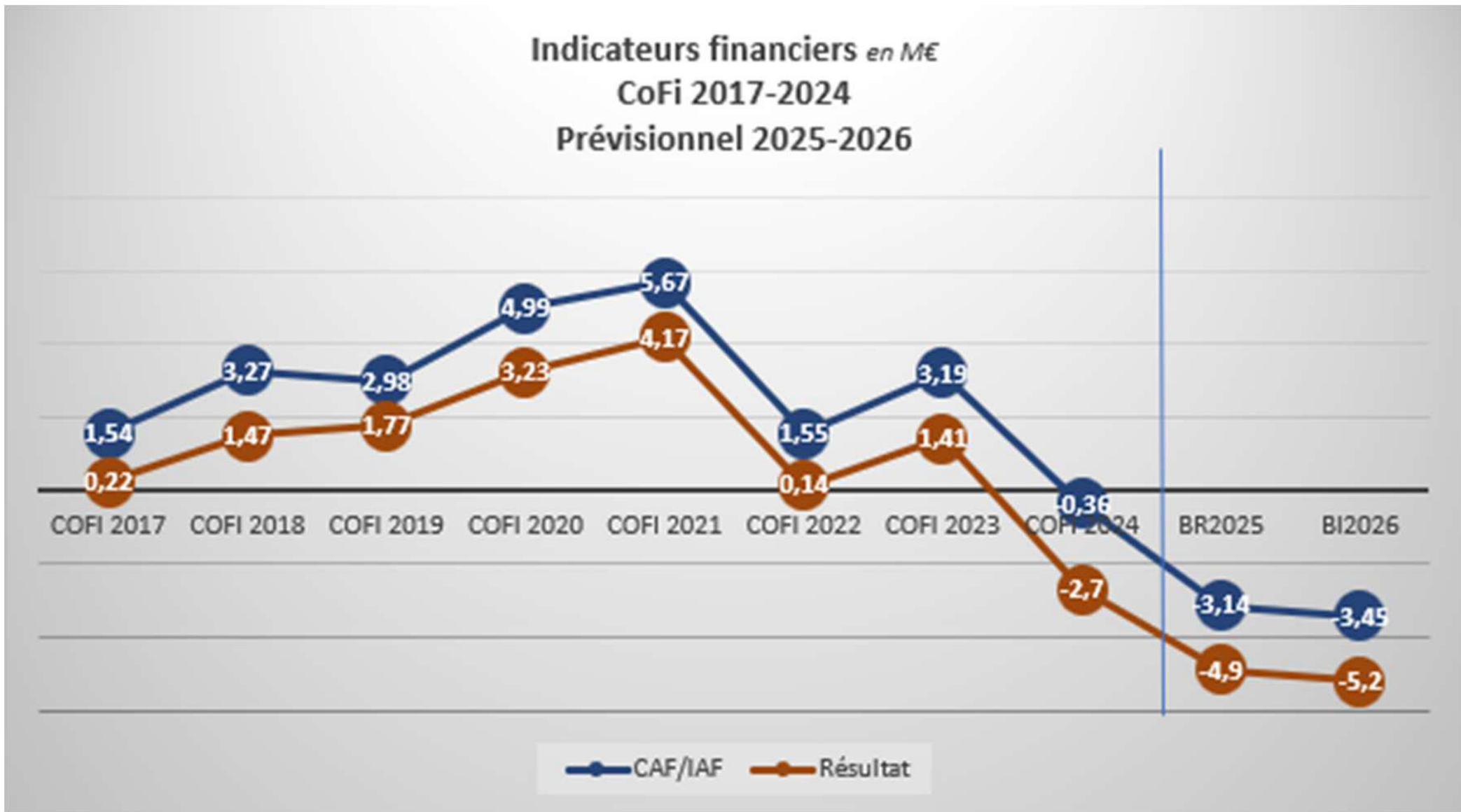
Indicateurs financiers	BI 2026
Niveau final FDR	3 956 137
NB de jours FDR	13
Niveau final de tresorerie	12 369 507
NB jours trésorerie	41
Ratio Dizambourg (chges pers/recettes encaissables)	86,71%

Les IF sont calculés sur la base du BR 2025, eux même calculés à partir du CoFi 2024.

Evolution pluriannuelle des indicateurs (1/2)



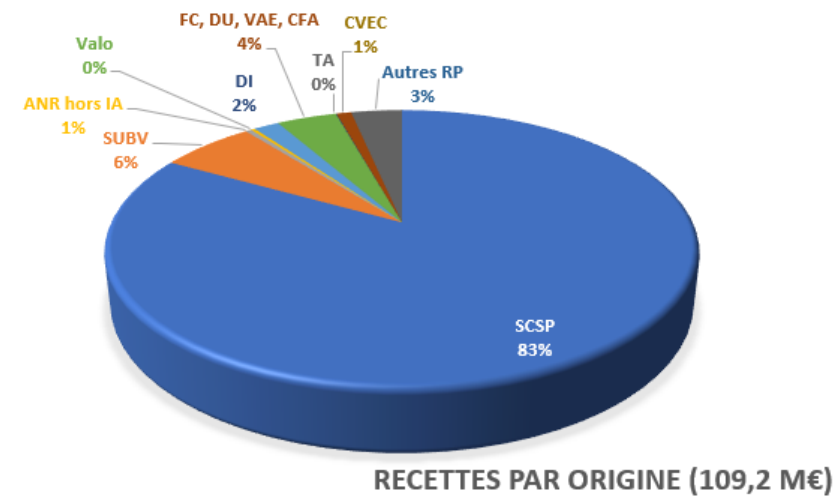
Evolution pluriannuelle des indicateurs (2/2)



Recettes :109 159 140 €

SCSP inscrite: 90 770 559 € dont:

- ✓ Notificatif intermédiaire (21 juillet 2025): 89 046 040 €
- ✓ COMP 2025-2027, tranche 2026 (30%): 589 200 €
- ✓ Compensation (40%) hausse de 4 pts du CAS pension: 518 968 €
- ✓ Actions spécifiques FCT et PERS.(notif juillet 2025): 616 351 €



Ressources du CFA en diminution lié à la baisse du nombre d'apprentis (-15%) soit -300 K€.

CVEC: diminution liée au nombre d'étudiants inscrits et bénéficiaires (-69K€)

Développement activité CLEFF (+300K€)

				Ecart BI 2026/ BR-2025		Ecart BI 2026/BI2025		
recettes encaissées (RE) en €	BI 2025	BR 2025	BI 2026	€	%	€	%	Rép% BI 2026
Recettes globalisées	104 232 266	103 581 653	104 935 512	1 353 859	1%	703 246	0,67%	96,1%
recettes fléchées	10 846 935	7 218 555	4 223 628	-2 994 927	-41%	-6 623 307	-61%	3,9%
Total RE	115 079 201	110 800 208	109 159 140	-1 641 068	-1%	-5 920 061	-5%	100,0%

Fonctionnement : 16,5M€*

L'enveloppe budgétaire se ventile entre:

- ✓ les opérations pluriannuelles (avec tiers financeurs): 1,53 M€ (Contrats recherche, enseignement, et opérations d'investissement).
- ✓ Le budget propre (structurel): 14,9 M€ dont 711K€ de réserve tampon recherche et hors recherche (AAP).

L'enveloppe de fonctionnement sur budget propre des CRB a été diminuée **de 20%** (hors SIGDU) soit une diminution globale de **1 749 876€** (y/c COMP 108 070€, y compris FG du CFA (200K€)).

L'opérationnalisation de cette mesure a été effectuée techniquement par la DAF sur la base de l'enveloppe globale programmée par le CRB, et non sur une activité ciblée.

Investissement : 4,7M€*

L'enveloppe budgétaire se ventile entre:

- ✓ **Les opérations pluriannuelles en cours: 2,2 M€** (dont CPER MSH Bdx et Pôle archéo et PPI sécurité campus (portiques sécurité, remplacement des ascenseurs mise en accessibilité IUT, modernisation GTC, et salle IC-PMS pôle archéo)
- ✓ **Le budget propre: 2,5 M€** (dont SIGDU 910,2K€, 610K€ travaux prioritaires DPIL, 496K€ DSIN, 471K€ sur divers CRB y compris recherche, fonds CVEC, IUT, SCD (marché signalétique).

Masse salariale : 93,5 M€

- **Nouvelles charges 2026 non compensées: environ 1,2M€**
 - CAS Pension : compensation partielle (40%).
 - Reste à charge UBM : 800K€
 - Complémentaire santé : environ **315K€**
 - Versement mobilité régional & rural : environ 70K€
- **Charges existantes non compensées : « Guerini » effet 2026 : +1,7 M€**

Rappel: cumul des charges exogènes 2022-2025 : (« Guerini », hausse point indice 2022, CAS pension) : **5,2M€**

Masse salariale : 93,5 M€

L'enveloppe de personnel du BI 2026 se ventile entre :

- ✓ Les OPPA : **1,14 M€** (*contrats recherche et contrats d'enseignement*)
- ✓ **Le budget propre soit 92,3 M€** dont:
 - 747 K€ avec financement (IUF, CVEC, SAPS, COMP)
 - 1,02 M€ de réserves recherche sur AAP (GPR Human past et divers)

Soit 90,5 M€ socle

Cadrage de la masse salariale (1/2)

Plan d'actions :

- Campagne d'emplois blanche (EC / Biatss)
- Alignement ATER sur départ à la retraite sur 2026
- Limitation des HCC (EC)
- Moratoire du dispositif CDIisation anticipée
- Cadrage des recrutements CDD (Biatss) dont renforts et suppléances
- Limitation des emplois étudiants hors financements acquis (CVEC / ORE...).

Cadrage de la masse salariale (2/2)

- Projection initiale de la MS pour 2026 : 96,6M €,
- Montant cumulé des mesures d'économie : 3,1M €,
- Montant de la MS inscrit au BI 2026 : 93,5M €

Conséquences opérationnelles

- Adapter l'offre de formation (mise en œuvre par les composantes)
 - au regard des capacités ajustées d'enseignement
 - et notamment sur la volumétrie HCC accordée
- Organiser les mécanismes de validations pour sécuriser la masse salariale (pilotage DGS / DRH)
- Anticiper et accompagner les agents et les services concernés



PROJECTION DU BI 2026 DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE PLURIANNUELLE

Construction d'une trajectoire pluriannuelle : Objectifs et cadre

Objectifs :

- ➔ Construire une trajectoire financière pluriannuelle soutenable,
- ➔ Préserver une trésorerie suffisante
- ➔ Reconstituer le fonds de roulement pour retrouver une capacité d'investissement
- ➔ Maîtriser durablement la masse salariale et les dépenses de fonctionnement

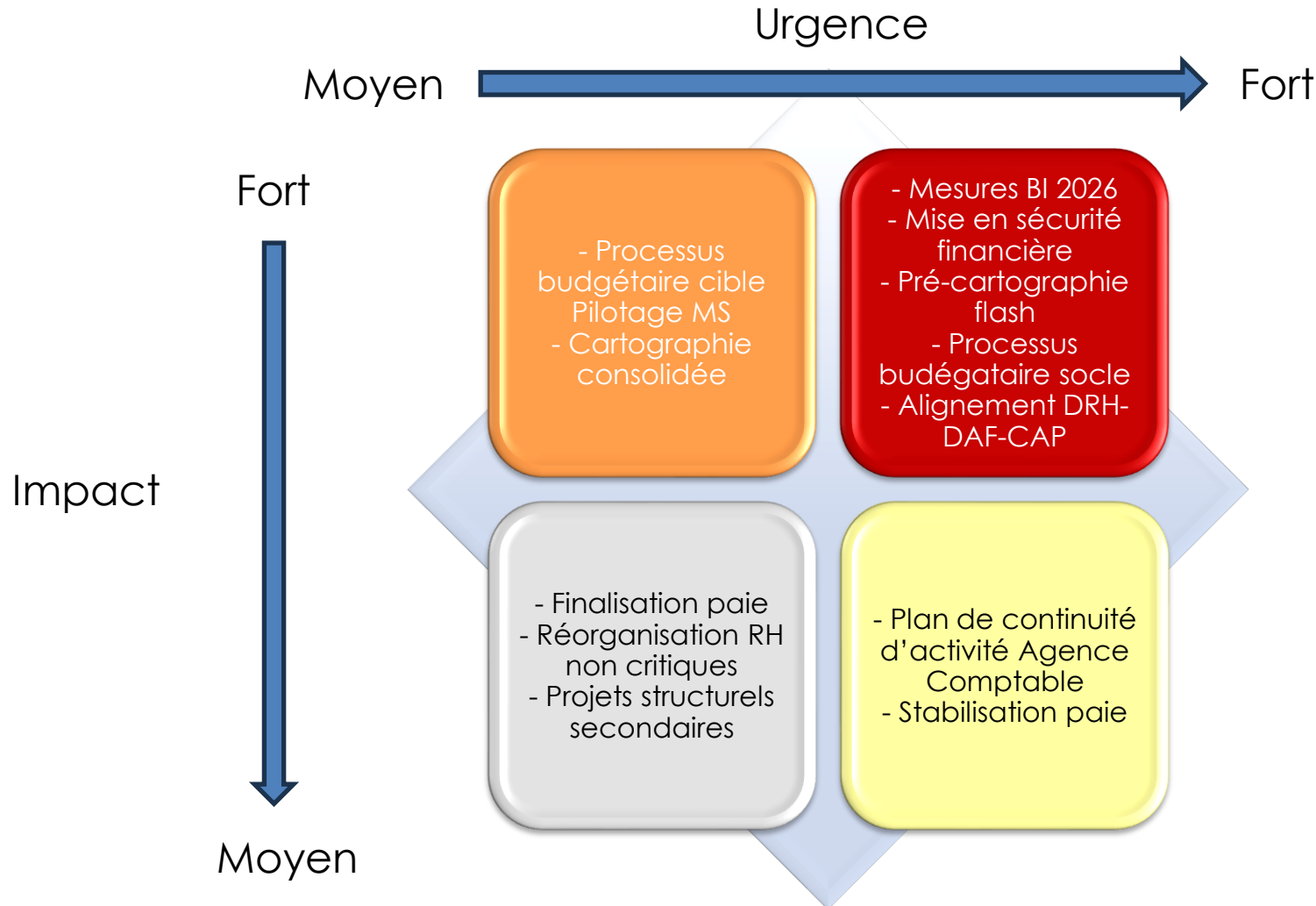
Principes structurants :

- ➔ Pilotage pluriannuel et progressif
- ➔ Cohérence avec la stratégie formation, recherche et administration
- ➔ Anticipation des charges nouvelles (notamment CPER immobilier)
- ➔ Sécurisation de la trajectoire budgétaire à moyen terme

Construction d'une trajectoire pluriannuelle : stratégie globale

- Définition d'une **trajectoire de la MS** soutenable qui intègre différents paramètres : réalités budgétaires, départs à la retraite, stratégie formation et recherche, projet d'administration et des services
- Maîtrise des **dépenses de fonctionnement** : plafonnement des dépenses de fonctionnement avec des leviers de réduction, de coûts évités ; intégration des charges de fonctionnement supplémentaires liées à la réalisation des deux grands projets immobiliers CPER
- Construction d'un **plan pluriannuel d'investissement intégral**
- Mise en place d'un **plan de développement des ressources propres** qui intègre des leviers et jalons

Une priorisation qui articule sécurisation, structuration et transformation



A PARTIR DES AGREGATS FINANCIERS DE L'UNIVERSITE DU BI 2026 - ACTIONS A REALISER POUR AMELIORER LES INDICATEURS FINANCIERS -
AVEC IMPACT DES MESURES DU BI 2026 - TRESORERIE > 30 JOURS ET RATIO DIZAMBOURG < 85 % -

	2026	2027		2028		2029		2030	
	BI 2026	Observations	Trajectoire 2027 à RECTIFIER	Observations	Trajectoire 2028 à RECTIFIER	Observations	Trajectoire 2029 à RECTIFIER	Observations	Trajectoire 2030 à RECTIFIER
Personnel	93 476 711	Diminution de 2,6 M€ par rapport à la trajectoire initiale de la CAP: Mesures 2026 en année pleine - 2 M€ et - 600 K€ sur les HCC (soit 10 000 heures)	91 390 927	Diminution de 740 450 € par rapport à la projection de 2027	90 500 000	Stable par rapport à la projection de 2028	90 500 000	Stable par rapport à la projection de 2029	90 500 000
Fonctionnement	16 465 747	Diminuer de 550 000 €	14 873 450	Diminuer de 550 000 €	14 539 159	Diminuer de 550 000 €	14 516 437	Diminuer de 550 000 €	14 418 391
Investissement	4 658 177	Diminuer de 1 500 000 € OPPA hors fléchées : 1,9 M€ prévus dans le PPI non financés - A voir s'il faut les laisser le solde soit 400 K€ ; OPPA fléchées : CPER MSHbx et maison de l'archéologie il faut encaisser des avances avant de décaisser. CP de 5,8 M€	8 283 298	Diminuer de 920 K€ OPPA hors fléchées : 920 K€ prévus dans le PPI non financés ; OPPA fléchées : CPER MSHbx et maison de l'archéologie il faut encaisser des avances avant de décaisser	7 772 425	Diminuer de 920 K€ OPPA hors fléchées : 920 K€ prévus dans le PPI non financés ; OPPA fléchées : CPER MSHbx et maison de l'archéologie encaissement du solde qui couvre les CP 2029	9 708 444	Contraindre les investissements à	2 000 000
Total des dépenses (CP)	114 600 635		114 547 675		112 811 584		114 724 881		106 918 391
Total des recettes (RE)	109 159 140	OPPA fléchées - Ajout de 5 543 700 M€ RE des CPER : CPER MSHbx et maison de l'archéologie il faut encaisser des avances avant de décaisser. <u>Prévision de CP de 5,8 M€ contre 255 K€ de RE.</u>	110 784 438	OPPA fléchées - Ajout de 1,5 M€ RE des CPER : CPER MSHbx et maison de l'archéologie il faut encaisser des avances avant de décaisser. <u>Prévision de CP de 5,7 M€ contre 4,2 M€ de RE.</u>	111 911 810	OPPA fléchées - Diminuer de 7,04 M€ RE des CPER : CPER MSHbx et maison de l'archéologie Avances mises sur 2027 et 2028	113 602 054	Projection des recettes prévues à	108 205 756
Solde budgétaire	-5 441 495		-3 763 237		-899 774		-1 122 827		1 287 365
Résultat comptable	-5 246 644		-3 157 573		-700 477		-923 530		1 486 662



A PARTIR DES AGREGATS FINANCIERS DE L'UNIVERSITE DU BI 2026 - ACTIONS A REALISER POUR AMELIORER LES INDICATEURS FINANCIERS -
 AVEC IMPACT DES MESURES DU BI 2026 - TRESORERIE > 30 JOURS ET RATIO DIZAMBOURG < 85 % -

	2026	2027		2028		2029		2030	
	BI 2026	Observations	Trajectoire 2027 à RECTIFIER	Observations	Trajectoire 2028 à RECTIFIER	Observations	Trajectoire 2029 à RECTIFIER	Observations	Trajectoire 2030 à RECTIFIER
FRNG au 31/12	3 956 137	Manque 14 jours soit	192 900	Manque 17 jours soit	-706 874	Manque 21 jours soit	-1 829 701	Manque 17 jours soit	-542 336
Prélèvement sur FRNG	-5 929 439	4 132 504	-3 763 237	4 960 183	-899 774	6 125 959	-1 122 827	4 954 480	1 287 365
En nombre de jours	13		1		-2		-6		-2
Trésorerie au 31/12	12 369 507	Manque 1 jours soit :	8 432 776	Manque 5 jours soit :	7 413 127	Manque 9 jours soit :	6 139 231	Manque 4 jours soit :	7 545 720
Dont trésorerie fléchée	-1 113 133	295 179	-304 800	1 458 877	766 036	2 625 411	585 367	1 165 760	1 268 563
Dont trésorerie non fléchée	13 482 639		8 737 576		6 647 091		5 553 864		6 277 157
En nombre de jours	41		29		25		21		26
Ratio Dizambourg	86,71%	Au dessous de 1,06 point soit :	86,06%	Ratio soutenable	84,23%	Ratio soutenable	84,42%	Ratio soutenable	83,64%
Produits encaissables	106 496 517	1 108 234	104 907 507		106 139 385		105 893 610		106 889 976
Charges de personnel	92 340 036		90 279 615		89 399 522		89 399 522		89 399 522
Coût journalier	305 396		295 179		291 775		291 712		291 440

Avis du recteur de région académique sur le budget initial 2026



RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général de région académique
Service régional académique
de l'enseignement supérieur
Réf. : 25-968
Affaire suivie par :
Maud Maillard
Benjamin Vignes
ce.sraes@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499, 33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 15 décembre 2025

Jean-Marc Huart
Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités

Alexandre Péraud
Président de l'université Bordeaux Montaigne

Objet : Avis du recteur de région académique sur le budget initial 2026

Références : Articles R719-61, R719-65 et R719-109 du code de l'éducation

Le décret financier n° 2024-1108 du 2 décembre 2024, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025, introduit de nouvelles conditions d'appréciation de la soutenabilité budgétaire et prévoit désormais l'élaboration d'un avis rectoral en amont de chaque projet de budget.

Cet avis vise à vous apporter des éléments d'analyse que vous pourrez partager aux membres du conseil d'administration, préalablement à la délibération sur le projet de budget.

1. Analyse de l'équilibre réel

La construction du budget initial s'inscrit dans le cadre fixé par le débat d'orientation budgétaire et intègre des mesures nouvelles de maîtrise de dépenses de personnel générant ainsi des économies complémentaires de 3,1 M€.

Ces mesures incluent notamment une campagne d'emplois blanche pour les enseignants-chercheurs, la suppression de postes de contractuels enseignants et BIATSS ainsi qu'une diminution des heures complémentaires et des emplois étudiants.

En dépit de ces actions complémentaires, les trois critères de soutenabilité budgétaire définis par le nouveau décret financier ne sont pas tous respectés :

Critères de soutenabilité budgétaire	Seuil réglementaire	Valeur observée	Respect du critère
Trésorerie (En jours de crédits de paiement hors investissement)	< 30 jours	41 jours	✓
Fonds de roulement (En jours de crédits de paiement hors investissement)	< 15 jours	13 jours	X
Ratio « Dizambourg » (Charges de personnels / produits encaissables)	> 85 %	86,7 %	X

2. Autres observations

- Plan pluriannuel de stabilisation des finances

Le plan pluriannuel de stabilisation des finances doit désormais être finalisé dans les plus brefs délais pour devenir l'instrument central de la transformation de l'université. Il devra notamment faire clairement apparaître les objectifs que vous indiquez vouloir atteindre à court terme : niveau du fonds de roulement supérieur à 15 jours, retour du

ratio « Dizambourg » à 84,16 %. Ce plan, une fois formalisé, fera par ailleurs l'objet d'un nouvel échange avec les services du rectorat, dès le début de l'année 2026, accompagné d'un suivi attentif jusqu'au rétablissement d'une trajectoire plus maîtrisée.

L'ensemble des mesures prévues dans ce plan devra permettre plus globalement à l'université de disposer des prérequis indispensables de soutenabilité, pour un engagement durable dans les ambitions du prochain COMP.

• Opérations immobilières

J'ai bien noté que seuls les projets engagés en 2025 et bénéficiant de financements externes significatifs sont programmés au budget initial 2026 (réhabilitation de la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux, extension de la Maison de l'Archéologie et extension de la Maison des Étudiants).

Néanmoins, je vous invite à évaluer les charges de fonctionnement supplémentaires à moyen terme que ces projets pourraient représenter pour votre établissement. Il s'agit ainsi de garantir que la stratégie immobilière ne compromette pas la trajectoire financière.

• Anticipation des recettes dès le budget initial 2026

Malgré l'absence de visibilité sur les moyens qui seront alloués au titre de 2026, le projet de budget anticipe les recettes du COMP.

Il s'agira donc, dès réception de la notification initiale de la subvention pour charges de service public 2026, de prévoir un budget rectificatif si les moyens alloués ne correspondent pas aux crédits inscrits.

3. Conclusion

Si les efforts engagés par l'université pour renouer avec une trajectoire financière maîtrisée sont bien identifiés, le non-respect de deux critères de soutenabilité budgétaire sur trois m'amène à émettre un avis très réservé sur le projet de budget initial 2026.



CPJ : Monsieur le recteur délégué à l'ESRI

Délibération du projet du BI 2026

Délibération du 19 décembre 2025

BUDGET INITIAL : Exercice 2026

Vu les articles : 175 (modifié par Décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 – art.20),
176 (modifié par Décret n° 2015-308 du 02 avril 2015 – art.21) et 177 du décret n°2012-1246 du
07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **1 170.1 ETPT dont 947.8 ETPT sous plafond État et 222.3 ETPT hors plafond État ;**
- **131 201 911 € en Autorisations d'Engagement (AE) dont :**
 - 93 476 711 € en personnel
 - 16 371 624 € en fonctionnement
 - 21353577 € en investissement ;
- **114 600 635 € en Crédits de paiement (CP) dont :**
 - 93 476 711 € en personnel
 - 16 465 747 € en fonctionnement
 - 4 658 177 € en investissement ;
- **109 159 140 € en prévision de recettes ;**
- **- 5 441 495 € de solde budgétaire.**

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 5 556 638 € de variation de trésorerie ;
- - 5 246 644 € de résultat patrimonial ;
- - 3 445 941 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- - 5 929 439 € de variation du fonds de roulement.

Pour information :

Le prélèvement sur le fonds de roulement s'élève à **5 929 439.02 €** au budget initial de l'exercice 2026. Il se répartit ainsi :

- 1) Pour le **CFA** un apport en fonds de roulement d'un montant de **394 283 €** ;
→ *Le conseil d'administration décide d'un abondement en réserves d'un montant de 394 283 €.*
- 2) Pour le **SIGDU** un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de **57 331 €** ;
→ *Le conseil d'administration décide d'un prélèvement sur les réserves d'un montant de 57 331 €.*
- 3) Pour l'**Université** hors les deux SACD un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de **6 266 391.02 €** ;
→ *Le conseil d'administration décide d'un prélèvement sur les réserves d'un montant de 6 266 391.02 €.*

Les tableaux des emplois (T1), des autorisations budgétaires (T2), de l'équilibre financier (T4), de la situation patrimoniale (T6) et des opérations pluriannuelles (T9) sont annexés pour vote à la présente délibération.

Fait à Pessac, le 9 décembre 2025,

Le président du Conseil d'administration

Merci